

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2025-17 du 10 avril 2025 Portant interdiction de stationnement et de circulation Pour les travaux déploiement de la fibre optique et interventions de maintenance par la société MONNIER TELECOM</p>
--	---	---

Le Maire de la Commune d'Usson-en-Forez,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation, Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux déploiement de la fibre optique et interventions de maintenance pour le compte d'EQUANS, ORANGE, THD 42 et BOUYGUES, réalisés par l'Entreprise MONNIER TELECOM – 75, rue Valentin Mesmer – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la Commune,

ARRETE

Article 1 : À compter du 01 avril 2025 et pour une durée de un an

La Société MONNIER TELECOM pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre des travaux déploiement de la fibre optique et interventions de maintenance du réseau pour le compte d'EQUANS, ORANGE, THD42 et BOUYGUES sur toutes les rues et voies de la Commune.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 4 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Entreprise MONNIER TELECOM
- Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château

À Usson-en-Forez, le 10 avril 2025

Le Maire,

Hervé BÉAL

